



SAINT-CLÉMENT  
SUR-DURANCE

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11  
EN EXERCICE : 11  
VOTANTS : 10  
PRESENTS : 7  
ABSENTS : 4

Commune de Saint Clément Sur Durance  
Arrondissement de Briançon

**DELIBERATION N°2023-D-024  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Hautes-Alpes  
le département

Envoyé en préfecture le 31/10/2023  
Reçu en préfecture le 31/10/2023  
Publié le  
ID : 005-210501342-20231020-2023\_D\_024-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 20 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLEMENT SUR DURANCE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERARD Jean-Louis, Maire.

Etaient présents : Renaud BLANC, Geneviève MAURE, Patrick DELAVACHERIE, Bruno JILBERT, Aurélie CHICO, Geneviève GRANET,

Etaient absents : Raphaël LAURES, Paul Emile LARDY (a donné procuration à JL BERARD) Anne DELCROIX (a donné procuration à Patrick DELAVACHERIE), Roland BERNAUDON (a donné procuration à Geneviève GRANET)

Date de la convocation : 12/10/2023  
Secrétaire de séance : Bruno JILBERT

**Objet : Plan de financement des travaux de réfection des réseaux d'adduction d'eau potable et création d'un réseau séparatif pour les eaux pluviales au hameau des Clots**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des demandes de financements des travaux de réfection des réseaux d'adduction d'eau potable et de création de réseau de pluviale au Hameau des Clots le plan de financement est le suivant :

Dépenses			Recettes	
Travaux	MONTANT HT	MONTANT TTC	ORGANISME	MONTANT HT
travaux réseaux adduction d'eau potable et création réseau de pluviale aux Clots	122 240.00 €	146 688.00 €	DETR 2023 30%	36 672 €
			DEPARTEMENT Hautes Alpes 20%	24 448 €
TOTAL DES DEPENSES			Agence de l'eau 20%	24 448 €
			Autofinancement 30%	36 672 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

**APPROUVE** le projet et son contenu,  
**APPROUVE** le plan de financement de l'opération,  
**AUTORISE** Le Maire à faire les demandes auprès de l'état, du Département des Hautes Alpes et de l'Agence de l'eau et de les informer de toute modification des éléments mentionnés  
**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Le Maire

Jean Louis BERARD

